



Département de Maine-et-Loire
Commune de Sceaux-d'Anjou

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLU DE SCEAUX-D'ANJOU

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

MAIRIE DE SCEAUX-D'ANJOU



1^{ère} permanence - le lundi 09 octobre 2023 -

Aucune observation déposée au cours de cette permanence.

R. Benoit

2^{ème} permanence - le mercredi 18 octobre 2023

Aucune observation déposée au cours de cette permanence.

R. Benoit

le 26-10-2023 - Courrier coté de M. Denis Champagne et
Mme Marie Terron -

3^{ème} permanence - le vendredi 27 octobre 2023.

Aucune observation déposée au cours de cette permanence.

R. Benoit

En exécution de l'arrêté n° E23000143/49 du 10 août 2023 par le tribunal administratif de Nantes portant décision pour la réalisation de l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Sceaux-d'Anjou.

Je soussigné, Rémy BENOIT, commissaire enquêteur, ouvre ce jour le présent registre d'enquête côté et paraphé, contenant 32 feuilles non mobiles, pour recevoir les observations du public du lundi 09 octobre 2023 à 9h au vendredi 27 octobre 2023 à 12h30.

À Le Lian d'Anges.

, le 03-10-2023.



CHAMPAGNE Denis et TERRIEN Marie

A l'attention de Monsieur BENOIT Rémi,
Monsieur le Maire

Mairie de Sceaux d'Anjou
2 Rue Sainte-Catherine
49330 SCEAUX-D'ANJOU

A Sceaux-d'Anjou, le 22 octobre 2023

Objet : Demande de modification de zonage

Messieurs,

Nous souhaitons par ce courrier réitérer notre demande de modification de zonage.

Après nous être renseigné auprès de la mairie, il nous a été confirmé que notre terrain situé au 12 Route de Thorigné à Sceaux-d'Anjou était enregistré en zone agricole. A ce jour et depuis très longtemps ce terrain ne fait plus l'objet d'une activité agricole mais uniquement d'une habitation ordinaire. Et au vu de la grandeur de notre parcelle, il n'est désormais pas envisageable de l'exploiter.

Étant proche (à une parcelle près) de la zone urbaine de notre commune, nous souhaiterions vous demander si vous accepteriez de faire un changement de zonage pour notre terrain.

Nous souhaitons faire cette demande pour d'une part faciliter nos démarches de rénovation dans les années qui viennent et d'autre part pour pouvoir nous séparer d'une partie de notre terrain qui pourraient à ce jour accueillir plusieurs habitations supplémentaires. Nous avons conscience que l'axe majeur est le développement urbain dans les secteurs déjà bâti. Cependant nous avons un espace qui ne pourra être utilisé en zone agricole avec une habitation déjà présente dessus.

Nous sommes à votre disposition pour échanger ensemble lors d'un rendez-vous.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations.

CHAMPAGNE Denis et TERRIEN Marie

 